



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

décentralisation

Question écrite n° 18031

Texte de la question

M. Kléber Mesquida appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur l'annonce faite par le nouveau directeur de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP) concernant la fermeture de 30 délégations régionales. L'ONISEP représentent 600 professionnels de l'information et de l'édition, avec 10 millions de guides distribués gratuitement chaque année, une documentation gratuite dans tous les collèges, lycées et CIO, un site internet performant de 400 fiches métiers en libre accès et des informations sur 17 000 établissements de formation. Sans ces trente délégations régionales, l'ONISEP est menacé de disparition totale à terme. Le champ de l'information et de l'orientation, les informations et les métiers seraient alors totalement investis par les éditeurs privés. L'Etat n'assurerait plus sa mission de service public pour donner une formation de qualité et gratuite pour tous. Privé de son réseau national et de son appartenance à l'éducation nationale, l'ONISEP ne serait plus la référence pour les parents et les professionnels de l'éducation et de l'orientation. Si l'information et la formation sont prises en charge par les régions, ce qui induit des pratiques et des politiques locales, la qualité, la fiabilité et l'objectivité de l'information seraient alors remises en cause. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour maintenir les représentations régionales de l'ONISEP, outils de référence au service de tous, et, ainsi éviter son démantèlement.

Texte de la réponse

Le projet de loi relatif aux responsabilités locales donne à la région la responsabilité de coordonner les actions en faveur de l'accueil, de l'information et de l'orientation des jeunes et des adultes en vue de leur insertion professionnelle et sociale. L'État conserve la maîtrise de l'orientation scolaire. Les conseillers d'orientation psychologues et les directeurs de centre d'information et d'orientation continuent donc de relever de la fonction publique d'État. Il en est de même pour les personnels des délégations régionales de l'ONISEP. Dans ce contexte, et à la suite des débats suscités par la préparation de ce projet de loi, une réflexion est engagée dans les académies, sous la responsabilité des recteurs, portant sur les améliorations à apporter à l'organisation et au fonctionnement des services d'information et d'orientation.

Données clés

Auteur : [M. Kléber Mesquida](#)

Circonscription : Hérault (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18031

Rubrique : État

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 mai 2003, page 3631

Réponse publiée le : 24 novembre 2003, page 9010